S.A.E.D.

REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

JDS

Journal du Séminaire
Résumé des temps forts

n° 2
Mercredi, 4 juin 2014

Séminaire régional sur les outils d'accompagnement de la gestion et de la sécurisation du foncier dans les territoires ruraux d'Afrique de l'Ouest et du Centre

King Fahd Palace, Dakar, du 03 au 06 Juin 2014

Les expériences dans les pays en débat

Les travaux de la deuxième journée du séminaire ont été structurés autour de deux grands axes principaux : (i) la mise en parallèle des expériences similaires en cours ou en projet dans les pays de la sous-région, et (ii) les travaux de groupes.

Pour les travaux de groupes, les participants devaient réfléchir sur les thèmes suivants : (i) la concertation autour des potentialités et des ressources naturelles et les différentes formes de contractualisation autour de l'affectation de l'espace pour les différents usages, (ii) la formalisation et la sécurisation des droits fonciers et la gestion communale du foncier rural, et (iii) le cadre légal et réglementaire, l'accompagnement institutionnel et financier.

Idées fortes

- La mise en parallèle des situations nationales montre, pour les différents pays et contextes, la nécessité de mettre les textes juridiques en phase avec les réalités sur le terrain
- Pour rendre les collectivités plus opérationnelles et renforcer leur autonomie, l'instauration d'une fiscalité locale sur le foncier ainsi que le recours aux mécanismes financiers innovants sont des pistes à explorer
- La diversité des usages des ressources et des acteurs en compétition et l'absence de concertation et de normes de mise en valeur, favorisent les exclusions et conduisent à des rivalités et des conflits autour des ressources

Les insuffisances des lois mises à nue

Les communications sur la situation du Niger, du Burkina Faso et du Cameroun révèlent l'existence de similitudes quant aux préoccupations nationales liées à la question foncière. Elles soulèvent de grands enjeux articulés autour du problème de l'intensification agricole, de la définition d'une politique cohérente favorable à l'investissement productif, et de la gestion durable des ressources naturelles. Ces enjeux posent la nécessité de disposer d'outils pertinents pour une cohérence spatio-temporelle, depuis l'analyse des problèmes jusqu'à l'évaluation des résultats, en passant par la recherche des meilleures options de développement des territoires.

Les processus qui ont conduit : (i) au Code rural du Niger, (ii) à la loi foncière au Burkina Faso, et (iii) à la prise en compte du foncier dans la décentralisation au Cameroun, ont abouti à des conclusions quasi identiques. Ils ont conduit à des acquis de taille. Toutefois des défis importants subsistent :

- la disponibilité d'un dispositif juridique étoffé en cohérence avec les textes déjà existants,
- un ancrage institutionnel clair des outils, ainsi que la coordination et l'harmonisation des interventions et des actions,
- la difficulté, faute de ressources durables, de pérenniser les outils disponibles conçus le plus souvent dans le cadre des projets.

Les travaux de groupes

Les éléments saillants des échanges au sein des groupes de travail peuvent être résumés comme suit selon les thèmes:

Groupe 1: Concertation autour des potentialités et des ressources naturelles et différentes formes de contractualisation autour de l'affectation de l'espace pour les différents usages

La plupart des conflits en Afrique trouvent leurs origines dans l'affectation des ressources naturelles et la compétition autour de leurs usages (terre, eau et mines, en particulier).

Le niveau local est l'échelle pertinente où s'organise le mieux la participation des populations à l'administration et à la gestion des affaires. Toutefois, la diversité des échelles de collectivités locales, l'ineffectivité de l'application des compétences transférées, et l'implication insuffisante des divers usagers dans la gouvernance du foncier rendent difficile la concertation. L'approche participative et inclusive qui est indispensable, interpelle à la fois sur les méthodes et les outils de sa mise en œuvre. Son opérationnalisation est rendue encore plus complexe par la grande différence de niveau des acteurs, et le caractère délicat de la construction d'une intelligence collective.

Groupe 2: La formalisation et la sécurisation des droits fonciers : gestion du foncier rural

Pour une compréhension commune du travail, le débat au sein du groupe a porté sur les deux questions suivantes : (i) que faut-il sécuriser ? (ii) que faut-il formaliser ? Plusieurs définitions des termes « sécurisation » et « formalisation » ont été proposées tant les situations au niveau des pays sont contrastées. Finalement, il a été retenu de considérer, pour la sécurisation, qu'elle renvoie aux principes et droits fonciers reconnus à quelqu'un de disposer et de jouir de la propriété et/ou de l'usage de ces droits sans risque de contestation et de remise en cause. La formalisation est, quant à elle, l'ensemble des démarches par lesquelles on fait reconnaitre ses droits conformément aux règles, aux normes et à la législation en vigueur.

Groupe 3 : Cadre légal et réglementaire, accompagnement institutionnel et financier

Les discussions du groupe ont permis d'identifier des défis et obstacles liés à l'application des lois en matière foncière, qui se posent, pour l'essentiel, aux différents pays: (i) la pluralité des lois, règlements et codes entrainant des confusions et une grande lourdeur bureaucratique, (ii) la complexité du langage juridique qui favorise la diversité des interprétations des textes et les difficultés d'appropriation au niveau local et (iii) la synergie insuffisante entre l'aménagement du territoire et la gestion du foncier et des ressources naturelles.

Les pistes de solutions dégagées sont : (i) l'actualisation et la mise en cohérence des textes nationaux et leur traduction dans les langues locales; (ii) le renforcement des capacités pour l'exercice des compétences transférées; et (iii) le recours aux mécanismes financiers innovants.

La soirée récréative

Un clin d'oeil sur la journée

Trois activités phares sont programmées à savoir : (i) la restitution et la validation des travaux du groupe, (ii) la visite de l'Île de Gorée pour les délégations étrangères; et (iii) la préparation de la « Déclaration de Dakar » et du rapport général du séminaire.

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'EQUIPEMENT RURAL

S.A.E.D.

www.saed.sn

Rédaction : Mbaye DIENG, Cheikh SY & Jojoh FAAL. **Relecture** : Sidy M. SECK & Khaly FALL **Photos** : Madine NDAO